

**L'autre côté** Regards Latino-américains  
**du fossé** et des Caraïbes  
sur le SMSI





### Organización Internacional de la Francofonía

Este folleto ha sido realizado gracias al apoyo financiero de la Organización Internacional de la Francofonía (OIF) (<http://www.francophonie.org>), una organización, que obra para la paz, la democracia y los derechos humanos y que enfoca el desarrollo sostenible y el acceso a la información dentro de un marco de respeto de la diversidad cultural y lingüística. El apoyo, gestionado a través de la Agencia Intergubernamental de la Francofonía (AIF) (<http://agence.francophonie.org/>), cubre las traducciones de los artículos, la edición, la imprenta y la difusión del folleto así como la creación del sitio web asociado (<http://www.redistic.org/folleto-cmsi>).

La OIF ha sido la promotora de un esfuerzo de colaboración de varias organizaciones del mundo francófono, hispanófono y lusófono estableciendo una alianza para enfrentar los retos planteados por la sociedad de la información en relación con la diversidad cultural. El proyecto "Tres Espacios Lingüísticos" (<http://www.3el.org/>) es un innovador ámbito de reflexión para el diseño de nuevas estrategias de cooperación internacional que permitan reforzar, a través del diálogo entre las culturas, la construcción de una cultura de paz, uno donde el respeto por las diferencias esté entre sus valores principales.

Así mismo la OIF ha contribuido a la Cumbre Mundial para la Sociedad de la Información (<http://smsi.francophonie.org/>) y, en complemento de su papel intergubernamental (ver las contribuciones para la Cumbre productos de la Conferencia Interministerial de Rabat en [http://www.francophonie.org/ocuments/pdf/declarations/declaration\\_rabat\\_esp.pdf](http://www.francophonie.org/ocuments/pdf/declarations/declaration_rabat_esp.pdf) ha apoyado a la participación de actores y actrices de la sociedad civil a las diferentes etapas de la Cumbre.

<http://www.francophonie.org>  
<http://agence.francophonie.org>

### Association pour le Progrès des Communications (APC)



L'Association pour les Communications Progressives

L'Association pour les Communications Progressives (APC) est un réseau international de sociétés civiles dont la mission consiste à soutenir et donner plein pouvoir aux organisations, mouvements sociaux et individus à travers l'utilisation des technologies de communication et d'information afin de mettre sur pied des communautés stratégiques et des initiatives visant à proposer des contributions significatives au développement humain équitable, à la justice sociale, à la participation aux processus politiques et à la préservation de l'environnement.

[www.apc.org](http://www.apc.org)



Centro Redes

Le Centre d'Études sur la Science, le Développement et l'Enseignement Supérieur (Centro de Estudios sobre Ciencia, Desarrollo y Educación Superior) est une institution dédiée à la recherche pluridisciplinaire, l'enseignement et la prestation de services techniques. Son objectif est de traiter les problèmes en rapport avec la science, la technologie, la recherche, les stratégies de développement et l'enseignement supérieur, en Argentine et en Amérique Latine. Elle joue en même temps le rôle de centre de coordination du Réseau Ibéro-américain d'Indicateurs de la Science et de la Technologie (Red Iberoamericana de Indicadores de Ciencia y Tecnología – RICYT). <http://www.centroredes.org.ar>



Acceso est une Organisation Non Gouvernementale de développement, dont le siège est au Costa Rica et dont les programmes couvrent l'Amérique. Elle propose assistance technique, formation et aide au développement institutionnel à des organisations locales, nationales et internationales qui partagent son engagement pour un développement équitable, participatif et réaliste. <http://www.acceso.or.cr>



### Fondation Réseaux et Développement (Fundación Redes y Desarrollo FUNREDES)

Organisation Non Gouvernementale internationale, dédiée à la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les pays en voie de développement, en particulier en Amérique Latine et aux Caraïbes. En collaboration avec des organismes internationaux, des ONG, des États et les institutions publiques ou privées qui s'y engagent, elle contribue au développement et à l'intégration régionale. <http://funredes.org>

### Infopolis

Le Programme de Recherches sur la Société de l'Information (INFOPOLIS) appartient à l'Institut de Recherche Gino Germani, Faculté de Sciences Sociales, de l'Université de Buenos Aires. Il se consacre à des sujets en rapport avec la Société de l'Information : e gouvernement, e politique, TIC et développement local, indicateurs de la Société de l'Information en Amérique Latine et aux Caraïbes, appropriation sociale des TIC, télécentres, réseaux communautaires et autres. <http://www.fsoc.uba.ar/invest/iig/index.htm,ITDG>



ITDG est une équipe de coopération technique internationale qui mène un travail commun avec les populations rurales et urbaines à faibles ressources à la recherche de remèdes pratiques à la pauvreté, à travers le recours à des technologies appropriées. <http://www.itdg.org.pe/>



Réseau d'Information pour le Troisième Secteur Organisation à but non lucratif, sa mission est de soutenir les organisations de la société civile grâce à l'utilisation stratégique des TIC. Ses principaux axes de travail consistent à fournir des informations pertinentes sur le troisième secteur, l'accès démocratique aux TIC et la gestion des connaissances. Elle se consacre également à la promotion de réseaux et leur apporte son aide en vue de fédérer leurs actions ; elle exerce également des activités de conseil et plaide pour la promotion de politiques et projets favorisant l'info-intégration. <http://www.rits.org.br>



Université Bolivarienne de Chile Le programme "Internet et Société" de l'Université Bolivarienne a pour objectif de contribuer à la formulation de politiques publiques propres à assurer l'accès, l'utilisation et l'appropriation sociale d'Internet par les acteurs publics, privés et la société civile, dans la perspective du bien-être social et du développement réaliste. É cet effet, ses activités portent sur : le débat sur l'impact d'Internet sur la société ; le développement de ressources en vue de l'appropriation sociale d'Internet ; la conception et la mise en œuvre de projets pilotes pour faciliter l'apprentissage et l'essai de pratiques gagnantes. <http://www.ubolivariana.cl/>

Publicación de la "Red sobre el Impacto Social de las Tecnologías de la Información y Comunicación" (RedISTIC) Septiembre 2003.

### Comité Editorial

- Luis Germán Rodríguez, Coordinador (lgrodrig@funredes.org) Fundación Redes y Desarrollo (FUNREDES) Venezuela
- Valeria Betancourt (valeriab@apc.org) Asociación para el Progreso de las Comunicaciones (APC)
- Rubén Darío Ibáñez (rdi@ricyt.edu.ar) Centro REDES
- Kemly Camacho (kemly@acceso.or.cr) Fundación Acceso
- Daniel Pimienta (pimienta@funredes.org) Fundación Redes y Desarrollo (FUNREDES) República Dominicana
- Susana Finkelievich (sfinkel@ciudad.com.ar) INFOPOLIS. Universidad de Buenos Aires
- Miguel Saravia (miguel@itdg.org.pe) Intermediate Technology Development Group (ITDG)
- Paulo Henrique Lima (plima@rits.org.br) Red de Información para el Tercer Sector (RITS)
- Rubén Araya (ruben@sociedadcivil.cl) Universidad Bolivarienne de Chile

Diseño gráfico María Fernanda Sosa. Ingeniu Asesores Creativos.  
Fotos Yves Beaulieu. IDRC, 2003.  
Impresión Editorial Ex Libris. Caracas, Venezuela.

## CONTENIDO



Introduction	5
<b>Section 1 : Visions. Positions de principe et valeurs qui régissent l'orientation de la région par rapport a la SI</b>	
1. Travailler l'internet avec une vision sociale <i>Comunidad Virtual Mística</i>	9
2. L'aide internationale basée sur la connaissance en voulons-nous, en avons-nous besoin?1	16
3. Proposition méthodologique pour mesurer la transition de l'Amérique Latine vers la Société de l'information <i>Fernando Peirano Carlos Bianco Gustavo Lugones</i>	20
4. La fracture numérique: un concept boiteux? <i>Daniel Pimienta</i>	24
5. TIC, développement et réduction de la pauvreté1 <i>Susana Finquelievich</i>	26
6. Idées pour repenser la connectivité dans les régions rurales <i>Miguel Saravia</i>	29
7. L'accès de la Société Civile à la gestion directe des moyens de communication <i>Gustavo Gómez</i>	34
<b>Section 2 : la CMSI vue depuis l'ALC</b>	
8. Déclaration de somos@telecentros pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information <i>Comité Interino de somos@telecentros</i>	38
9. Le sommet mondial sur la société de l'information vu depuis le terrain: entrons-nous dans la danse ou critiquons-nous de l'extérieur? <i>Daniel Pimienta</i>	39
10. Le Sommet Mondial de la Société de l'Information: les jeux sont-ils faits ? <i>Paulo Lima</i>	41
11. Nous devons débattre dans un esprit ouvert sur le droit à la communication <i>Marco Navas Alvear</i>	44
12. La Société civile latino-américaine active face au Sommet Mondial sur la Société de l'Information: rapports sur les démarches nationales <i>Valeria Betancourt</i>	47

### Section 3 : La SI vue depuis l'ALC : thèmes et expériences propres

13. Réflexions sur la société de la connaissance au Costa Rica <i>Kemly Camacho</i>	51
14. Haïti dans la société de l'information: mécanismes et conditions de l'appropriation technologique <i>Gotson Pierre</i>	54
15. Le rôle de la société civile dans les processus d'info-exclusion <i>Paulo Lima</i> <i>Graciela Baroni Selaimen</i>	58
16. Communautés et portails citoyens : Pour quoi faire ? Réflexions à partir d'une vision sociale d'internet <i>Rubén Araya Tagle</i>	62
17. Les peuples autochtones et la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes: Un cadre d'intervention <sup>1</sup> <i>Isabel Hernández</i> <i>Silvia Calcagno</i>	66
18. Former des citoyens pour la Société de l'information: l'expérience des Opérateurs du Réseau d'Information Communautaire <i>Rodrigo Garrido</i> <i>Manuel Morales</i> <i>Alejandra Villarroel</i>	69

## Déclaration de somos@telecentros pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information

Les participant(e)s à la IIème Rencontre Régionale de somos@telecentros, réunis du 9 au 11 avril 2003 à Quito, Équateur:

Considérant que la mission de somos@telecentros est indissociable de la création et du renforcement, en Amérique Latine et aux Caraïbes, d'un réseau humain, solidaire, communicatif, démocratique et participatif, générateur de politiques basées sur les principes de respect de la diversité culturelle, linguistique et ethnique, idéologique, générationnelle et de l'équité de genre, qui stimule l'utilisation et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les différents acteurs, organisations, mouvements sociaux, communautés et réseaux citoyens, engendrant et soutenant les processus conduisant à un développement durable, réel et équitable de la société à travers un mouvement global des télécentres communautaires ;



participant au processus préparatoire à la réalisation du Sommet Mondial sur la Société de l'information, qui se tiendra à Genève en 2003 et Tunis en 2005, et compte tenu de l'expérience qu'en tant que personnes et organisations nous avons accumulée dans le travail orienté vers le développement humain basé sur l'utilisation des TIC et, de ce fait, nous pouvons nous prévaloir d'une expertise et de connaissances significatives;

Nous effectuons la déclaration suivante:

Nous considérons comme nécessaire d'ouvrir et de susciter des débats participatifs et une réflexion analytique critique sur le concept et la nature de la société de l'information.

Que seul le renforcement des capacités locales rendra possibles les processus de prise en compte des besoins et demandes des communautés et leur participation active à la marche qu'entreprend la société.

Qu'il faut encourager les mécanismes d'apprentissage continu des TIC afin de développer les capacités des personnes et communautés à un usage approprié de celles-ci, en tant qu'outils de résolution de leurs problèmes, de renforcement des identités et cultures locales et de satisfaction de leurs besoins réels.

Nous considérons comme nécessaire le renforcement des savoirs et qualifications, afin que les personnes développent et partagent des contenus qui leur sont à la fois propres et utiles, afin qu'ils servent à la satisfaction de leurs besoins et à l'amélioration de leur qualité de vie.

Nous soutenons que le sujet de l'accès dépasse les frontières de la connectivité, l'infrastructure des TIC et les TIC elles-mêmes.

Nous soutenons que l'accès et l'appropriation de l'information sont une exigence pour le développement et la liberté des individus.

Nous croyons en la nécessité d'encourager l'innovation technologique locale.

Les initiatives issues de la société civile en rapport avec les politiques publiques et les cadres de régulation applicables devront être prises en compte, et plus particulièrement celles qui visent à une solution globale et non restreinte à ce sujet.

Nous pensons nécessaires la formulation, la discussion, la mise en place et le développement de politiques publiques et/ou privées transversales, locales, nationales, régionales et supra-régionales, ouvertes à la participation de tous les acteurs sociaux, en garantie de l'obtention de tous les aspects mentionnés.

## Le Sommet Mondial sur la Société de l'information vu depuis le terrain: entrons-nous dans la danse ou critiquons-nous de l'extérieur?

DANIEL PIMIENTA

Voici quelques années, je fus invité à un atelier à l'Université des Nations Unies (UNU) à Maastricht, auquel étaient conviés quelques 80 décideurs du Sud et du Nord, conseillers de gouvernements, représentants de l'académie et de la société civile. Le thème en était la construction de réseaux au Sud. C'était l'époque héroïque de la création de réseaux, quand l'engagement et la capacité de mobilisation faisaient plus que les budgets. Cependant, dans le même temps, nombre de réseaux télématiques de la société civile étaient asphyxiés, faute de moyens et en dépit des efforts des héros.

È un certain point du débat, la discussion porta sur la façon de lancer un réseau de recherche et de développement au Burkina Faso. Quelques collègues venus de ce pays écoutaient les bons conseils qui surgissaient de toutes parts et, bien entendu, des représentants d'organismes internationaux du Nord. Le débat durait depuis plus d'une heure. Je pouvais noter la perplexité sur leurs visages et je ne pus m'empêcher de penser aux deux réseaux que, à ce moment-là, nous gérons (REDID en République Dominicaine et REHRED en Haïti) et que nous avions montés avec des budgets très limités et beaucoup de ténacité. Nous ne rêvions guère plus que d'un apport de 40 000 US\$ pour chacun, afin d'assurer leur évolution et envisager une croissance réaliste. Je savais pertinemment qu'un tel montant changerait radicalement l'évolution de ces projets. Mais il était impossible (ou nous en ignorions les moyens) de trouver ce soutien financier.

"Nous ne sommes pas moins qualifiés que ceux qui nous conseillent", pensais-je, "nous n'avons nul besoin de tant d'opinions condescendantes, le Sud recèle une égale proportion de gens qualifiés que le Nord pour mener à bien ces projets: la seule chose qui nous manque est un soutien financier et nous saurons comment l'employer." Il est très vraisemblable qu'à ce moment, les pensées des experts du Burkina Faso, formés en France et sans complexes, devaient avoir une certaine parenté avec les miennes. Mais ils écoutaient patiemment.

Je me mis à bouillir intérieurement et, pour dissiper mon malaise, je me mis à calculer le montant des frais engagés pour la réunion à laquelle nous avons été conviés, avec vol en classe "affaires", pour passer une semaine dans la charmante ville de Maastricht. Je com-

mençai par le coût moyen des billets d'avion, des hôtels, des frais journaliers, puis je les multipliai par 80 et les divisai enfin par le nombre d'heures de réunion (coûts directs). J'évaluai ensuite la valeur d'une semaine de travail des personnes présentes. J'arrivai à un coût direct horaire de l'ordre de 20 000 US\$ et à un coût indirect de l'ordre de 5 000 US\$.

Je demandai la parole et déclarai à peu près ceci: "Je suis un acteur de terrain; j'ai créé deux réseaux nationaux avec un investissement inférieur à 40 000 US\$ dans les deux cas. Un montant similaire nous permettrait aujourd'hui de transformer ces projets en une réalité de terrain. Je viens de calculer que les deux heures de discussion que nous venons de passer à rechercher comment aider nos amis du Burkina Faso à construire leur réseau, reviennent à 50 000 US\$. Je demande s'il n'aurait pas été plus efficace de les aider avec ce montant, plutôt que de les inviter à écouter nos conseils". Ma déclaration ne manqua pas de refroidir l'atmosphère et de susciter quelques sourires difficilement réprimés chez les (rares) personnes de terrain présentes et des grimaces chez les autres participants. Et je pensai: "Ces gens ne m'inviteront plus jamais!"

Il était bien naturel que mon intervention passe pour une provocation de mauvais goût et, pour être franc, il y avait eu de bien pires exemples, si l'on tient compte que l'UNU est une institution académique et donc non dédiée à l'action. De la même façon, au cours d'une réunion aux Caraïbes, à la même époque, on vit disserter des experts issus d'organismes internationaux sur les réseaux nécessaires dans la région, sans s'être seulement donné la peine d'inviter les personnes qui suaient sang et eau dans les tranchées pour construire des réseaux avec les seuls recours de leur énergie et de leur foi.

Alors imaginez ce que va coûter le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, avec plus de vingt réunions préparatoires, pour aboutir aux grandes réunions de Genève et de Tunis! Il ne s'agit pas ici de déplacer quatre-vingt personnes mais près de mille! Imaginez ce que nous, acteurs de terrain, pourrions faire avec cet argent. Ou plutôt oublions-le...

J'avais en fait, il y a quelques années, suggéré une règle simple qui permettrait de résoudre les apparentes contradictions de ce type de réunions, supposément destinées à définir des stratégies pour l'action. C'est un peu simple mais révolutionnaire. Il s'agirait de fixer une sorte de taxe destinée au terrain, de l'ordre de 10 % du coût direct de cette sorte de réunions. Le montant prélevé

pourrait être consigné dans une caisse commune et serait reversé aux acteurs de terrain du domaine correspondant à la thématique et à la région concernées par la réunion, à travers un concours ouvert et transparent. Qui sait, avec 5 % de plus couvrons-nous les frais de gestion et de suivi d'un concours de cette nature ? J'ai de nouveau soumis cette mesure aux personnes du Secrétariat du Sommet pour la société civile et elles ont paru intéressées. Espérons qu'elles puissent mettre en pratique ce principe de justice et de bon sens.

Alors, que faire? Participer ou pas? Dénoncer un investissement en paroles en lieu et place d'actions? Prendre le risque de servir d'alibi pour des décisions qui ne sont pas celles que nous désirons ? Perdre l'opportunité d'influer sur les calendriers globaux, régionaux, nationaux, au nom de l'importance des affaires locales? Saisir l'occasion d'articuler le local sur le global et de valoriser les progrès obtenus sur le terrain? Traiter ce sommet comme une manifestation supplémentaire des Nations Unies où la société civile marque sa présence, après Rio (écologie) et Beijing (genre) et doit s'organiser pour parler d'une même voix afin d'être efficace? Ou plutôt insister sur le fait que par devoir élémentaire de cohérence nous ne pouvons penser et agir qu'en nous basant sur un autre paradigme, inspiré par le pouvoir que les communautés virtuelles tirent de l'appropriation sociale des TIC? Enfin, peut-on accepter une réunion où seront discutées les bases d'une nouvelle société, en abandonnant aux seuls gouvernements et secteur privé l'exclusivité des approches? Quel sens peut-on accorder à un débat sur le nouveau paradigme social sans les acteurs de la société civile?

Il est très difficile de répondre individuellement à ces questions et, plus encore, collectivement. Aussi ne prétends-je apporter aucune réponse ici.

En fait, l'ONG qui m'héberge a accepté de consacrer un budget limité, provenant du CIID, pour susciter un travail de réflexion collective sur ce Sommet, au sein de la communauté virtuelle Mistica. Accepter, c'est faire l'économie de l'étape qui consiste à répondre à ces questions pour passer directement à l'action, ou plus exactement à la recherche-action, qui constitue notre environnement naturel de travail.

Pour cette raison, j'ai participé à la réunion PREPCOM qui s'est tenue à Genève, accepté l'offre inattendue et tardive d'occuper le siège réservé à la société civile à la table d'inauguration et j'ai pu consacrer les sept minutes prévues à une intervention en espagnol (j'ai été l'unique participant à ne pas m'exprimer en anglais) sur le point de vue du terrain, au Sud. Le texte de l'intervention est disponible sur le site du Sommet: <http://www.itu.int/wsis> ou sur celui de Funredes <http://funredes.org>.



Alors, qu'allons-nous faire et comment se coordonner avec d'autres initiatives?

La philosophie qui soutient notre intervention ne contredit ni notre nature et point de vue, ni nos espoirs. Nature d'animateur et coordinateur au sein de l'expérience d'une utilisation sociale appropriée des TIC ; conscience de l'importance de respecter la pluralité et la diversité des sociétés civiles ; espoir d'une démocratie participative fondée sur les outils que nous nous sommes appropriés. Le devoir de cohérence avec tout ceci nous conduit à accorder la plus haute importance à la qualité des processus participatifs et à les placer au-dessus de tout. Cette même cohérence nous oblige à essayer de maintenir, à l'intérieur de cette pluralité, des niveaux de liaison qui incluent des passerelles vers les autres initiatives. Si la société civile est capable de projeter sa connaissance sans se désagréger et sans préjudice pour la diversité, elle aura apporté la démonstration d'une capacité à concevoir la société de demain supérieure à celle des acteurs "représentatifs". Et ceci n'est pas, par ailleurs, le moindre des défis.

Notre intention est de rendre possible la présence, malgré la distance, de la voix de celles et ceux qui pensent et agissent collectivement au sein de la communauté virtuelle Mistica et qui représentent un échantillon significatif des acteurs de notre région (tant théoriciens qu'activistes). La méthode consiste à élaborer collectivement des documents au sein de cette communauté (voir, par exemple, le dernier intitulé "Travailler l'Internet avec une vision sociale").

Nous allons proposer de constituer deux documents selon cette méthode :

- L'un, court, qui ambitionne de représenter une déconstruction sulfureuse du concept aujourd'hui tant en vogue de "fracture digitale" ;
- L'autre où l'on tenterait de façonner une vision, vraisemblablement utopique, d'une nouvelle société que j'appelle cette fois "l'utopie de l'information", pour jouer sur les mots.

Je dis proposer car, comme vous le savez, les communautés virtuelles décident elles-mêmes de ce qu'elles veulent ou non entreprendre. De cette façon, nous proposons à travers Funredes et Mistica disposera.

Si vous en avez la curiosité, désirez savoir jusqu'où va nous conduire cette "utopie" ou, mieux encore, vous êtes désireux d'y participer, vous y êtes les bienvenus.

Pour conclure, une réponse possible au dilemme que pose la participation à ce Sommet consisterait peut-être à lancer des actions à l'intérieur des communautés, avec la certitude que, finalement, elles nous seront utiles, même si elles ne le sont pas pour ce Sommet ou si ce Sommet ne sert pas nos intérêts.

## Le Sommet Mondial de la Société de l'Information: les jeux sont-ils faits?

PAULO LIMA

1. Cyranek, Gunther. "A Visão da Unesco sobre a Sociedade da Informação". Disponible sur le site: <http://www.ip.pbh.gov.br/revista0301/ip0301cyraneck.pdf>

2. Sommet Mondial sur la Société de l'Information, décembre 2001, ITU / UN, brochure de présentation.

L'agenda planétaire de 2003 sera marqué par deux grands thèmes relatifs à la construction de la Société de l'information et marquera le début de l'ensemble des réunions décisives pour le Sommet Mondial de la Société de l'Information.

Cette rencontre a été décidée le 21 décembre 2001, lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution (A/RES/56/183) relative à l'organisation d'un Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). La préparation de ce Sommet, convoqué sous les auspices du Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, a été placée sous la responsabilité de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et d'autres organismes des Nations Unies concernés, ainsi que des pays hôtes.

La Résolution 73 de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT entérine l'existence du Sommet, pour lequel seront organisées des consultations entre organismes des Nations Unies. Cette résolution affirme également la nécessité de réaliser un Sommet Mondial sur la Société de l'Information. L'organisme de contrôle de l'UIT, le Conseil, a approuvé au cours de sa réunion de 2001, la célébration de ce Sommet qui se tiendra en deux phases : du 10 au 12 décembre 2003 à Genève (Suisse) et en 2005 à Tunis (Tunisie).

Le sommet abordera un grand nombre de thèmes relatifs à la Société de l'Information. Le résultat escompté en est une meilleure compréhension de la transformation de la société. Il est également attendu de ce Sommet qu'il adopte une Déclaration de principes et un Plan d'action pour faciliter le développement effectif de la Société de l'Information et aider à combattre l'info-exclusion. Il s'agit également de réunir à la fois des représentants de gouvernements, le secteur privé, la société civile, et les organisations non gouvernementales. Cet événement sera une occasion unique offerte à la communauté mondiale pour envisager et participer à la formulation de propositions pour la construction de la Société de l'Information.

### Création d'infrastructures

- Le rôle des télécommunications, de l'investissement et de la technologie dans la création des infrastructures de la Société de l'Information et la réduction de la "fracture digitale".

### Portes ouvertes

- Promouvoir l'accès universel et équitable à la Société de l'information.
- Satisfaire les besoins des pays en voie de développement.
- Considérer l'information comme un bien public commun.

### Services et applications

- Effets de la Société de l'information sur le développement économique, social et culturel.
- Effets de la Société de l'information sur la science.

### Besoins des usagers

- Protection, privacité et droits du consommateur.
- Contenus pertinents, qui reflètent la diversité culturelle et le droit à la communication.
- Éthique de la Société de l'information.
- Formation de l'utilisateur.
- Protection du travailleur et privacité du lieu de travail.

### Développement d'un cadre général

- Les rôles respectifs des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans la constitution de la Société de l'information.
- L'information considérée comme un bien public commun (information appartenant au domaine public).
- Droits de propriété intellectuelle et exceptions établies par la Loi.
- Liberté d'expression.
- Politiques en matière de tarifs des télécommunications et d'accès à Internet.

### TIC et éducation

- Les TIC comme moteur des transformations des pratiques éducatives.
- L'environnement de l'enseignement : TIC, professeurs, élèves et contenus.
- Les besoins du travailleur d'aujourd'hui.

### Quelle Société de l'information voulons-nous ?

L'expression "Société de l'information" se réfère à un mode de développement social et économique où l'acquisition, l'accumulation, le traitement, la valorisation, la transmission, la distribution et la diffusion de l'information est sensée déboucher sur la création de connaissances et la satisfaction des besoins des citoyens et des entreprises, en jouant un rôle central dans l'activité économique, dans la création de richesses, dans la définition de la qualité de vie des citoyens et de leurs pratiques culturelles. La Société de l'information correspond, par conséquent, à une société dont le fonc-



tionnement recourt de manière croissante aux réseaux informatiques. Cette modification du domaine de l'activité économique et des facteurs fondamentaux du bien-être social résulte du développement des nouvelles technologies de l'information, de l'audiovisuel et des communications. Il en va de même pour les domaines du travail, de l'éducation, de la science, de la santé, du laser, des transports et de l'environnement.

L'acceptation sociale active est un facteur déterminant de la réussite de ces transformations. Il est essentiel de créer des conditions équitables d'accès aux bienfaits que l'on peut en attendre et de combattre simultanément les facteurs

qui conduisent à de nouvelles formes d'exclusion de la connaissance, à l'info-exclusion. Il est indispensable de promouvoir le renforcement de la cohésion sociale et de la diversité culturelle, l'équité des conditions dans des espaces régionaux diversifiés, d'encourager la participation des citoyens à la vie communautaire et d'offrir un État plus démocratique et ouvert à l'identification des problèmes et des solutions d'intérêt public.

La Société de l'information doit être une société pour tous. La définition des moyens politiques visant à la construction de la Société de l'information doit fixer les conditions donnant à tous les citoyens une oppor-

tunité d'y participer et, de cette manière, bénéficier des progrès que nous offre cette période de développement de la civilisation. Il est pour cela indispensable que tous puissent acquérir les qualifications nécessaires à l'établissement d'une relation naturelle et "amicale" avec les technologies de l'information et que soient mis à disposition du public des locaux sans barrière économique (télécentres communautaires publics et gratuits) qui contribuent à surmonter les difficultés des populations aujourd'hui exclues de ces possibilités. En fin de compte, la démocratisation de la société du futur passera par la possibilité de la majeure partie de la population à accéder aux technologies de l'information et par la possibilité réelle de les utiliser. Dans le cas contraire, celles-ci se convertiraient en un puissant facteur d'exclusion sociale.

La Société de l'information débouche sur une contradiction potentielle: elle valorise le facteur humain dans le processus productif, transformant la connaissance et l'information en capital, en même temps qu'elle disqualifie les nouveaux "analphabètes" des technologies de l'information, créant potentiellement une nouvelle classe d'exclus. La Société de l'information que nous voulons et à laquelle nous travaillons est consciente de ces pièges et de ces défis. Ce moment est une opportunité de marquer notre présence avec des propo-

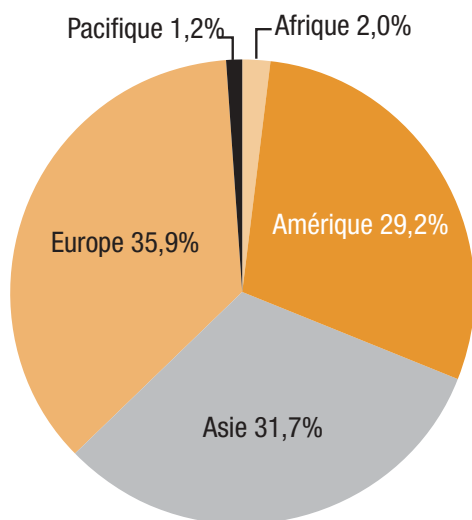
sitions concrètes et porteuses de transformations, de pratiquer une exploration exhaustive des coûts de la bande Internet dans les pays en voie de développement et de discuter des budgets et propositions à long terme pour combattre l'info-exclusion.

### Défis pour les pays en voie de développement

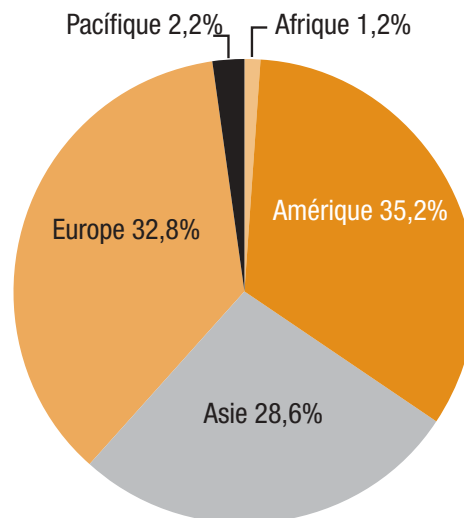
“Une Société de l'information ouverte et universelle ne peut se développer et se substituer à l'ancienne qu'à la seule condition de se fonder sur des principes politiques fondamentaux compréhensibles par tous. L'accès universel à tous les nouveaux services d'information et médias est, pour nombre d'esprits, le plus important de ces principes ; et il fait implicitement partie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en particulier dans son article 19 qui traite de la liberté d'expression et l'article 27, relatif à la liberté d'accès à l'information et à la protection de la sécurité et de la confidentialité des usagers.”<sup>1</sup>

Le Rits, en collaboration avec l'Association Brésilienne d'Organisations non Gouvernementales (ABONG), à travers sa participation à différentes réunions préparatoires, peut d'ores et déjà dégager trois importantes questions qui ne figurent pas au programme de préparation du Sommet. À un moment qui précède PrepCom II (réunion préparatoire qui se déroulera du 17 au 28 février à Genève), il est fondamental de les faire connaître et de se préparer à ce débat qui, selon ce que l'on peut augurer, sera marqué par une très forte présence des pays développés et des grandes entreprises qui leur sont étroitement liées. Le document de présentation du Sommet<sup>2</sup> établit la distribution des ressources de la Société de l'information sous la forme des graphiques suivants:

### Lignes téléphoniques fixes (1 milliard)



### Nombre estimé d'utilisateurs d'Internet (350 millions)



L'observation de ces deux graphiques fait immédiatement ressortir une grave distorsion dans l'analyse imputable à la simplification abusive de la distribution selon le seul critère géographique. On ne peut pas travailler en accord avec les concepts précédemment énoncés (distribution équitable et juste des ressources) en réunissant les pays d'Amérique du Nord (notamment les États-Unis et le Canada) avec les pays de l'Amérique Latine. Les fondements de cette analyse nuisent à l'avancée de la construction d'une proposition de Société de l'information englobant les pays en voie de développement.

Autre question importante, l'absence totale du portugais comme langue de travail au cours de ce Sommet. Nous sommes, au Brésil, près de 175 millions de citoyens qui n'aurons pas accès aux documents dans notre langue, à moins de les lire en anglais, français ou espagnol. Au Brésil, le gouvernement n'a pas encore publié les positions qu'il compte défendre au cours de ce Sommet. Pourtant, le Brésil joue traditionnellement un rôle de leader parmi les pays en voie de développement dans les discussions au sein des Nations Unies. Pour cette raison et des dizaines d'autres, un large débat se justifierait entre les gouvernements à leurs niveaux respectifs, les entreprises et les ONG, pour l'élaboration collective de propositions en vue d'une Déclaration de Principes et d'un Plan d'Action du SMSI. Ce que nous risquons, à la fin, c'est d'assister à un Sommet Mondial de la Société de l'Information des pays riches...

## Nous devons débattre dans un esprit ouvert sur le droit à la communication

navmal@andinanet.net.  
Ecuador.  
Instituto Latinoamericano de Investigaciones Sociales (ILDIS)  
Novembre 2002

MARCO NAVAS-ALVEAR<sup>1</sup>

Nous approchons de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information et un des résultats les plus attendus de cette manifestation est une formulation des droits de l'Homme en matière de communication.

Dans ce cadre, grandit le débat sur le concept et les contenus d'un **droit à la communication**. Il est cependant à craindre qu'une partie de ce débat ne se déroule à partir de visions partielles, ce qui conduirait à des résultats pauvres. Dans ce cadre, on peut tout particulièrement s'inquiéter de l'indigence en matière de discussions basées sur le point de vue latino-américain.

Devant ce constat, nous voulons amener sur le tapis quelques éléments dont nous espérons qu'ils contribueront à la réflexion et susciteront un débat plus profond et intégral. Cette démarche constitue un appel pour débattre dans un esprit ouvert et sous tous les points de vue possibles.

### Antécédents

Proposé pour la première fois par Jean d'Arcy à la fin des années 60 dans le contexte du débat, alors en pleine montée, autour d'un nouvel ordre international de la communication, le **droit à la communication** est encore aujourd'hui une idée inaboutie et novatrice face aux points de vue traditionnels du Droit appliqué au domaine de la communication.

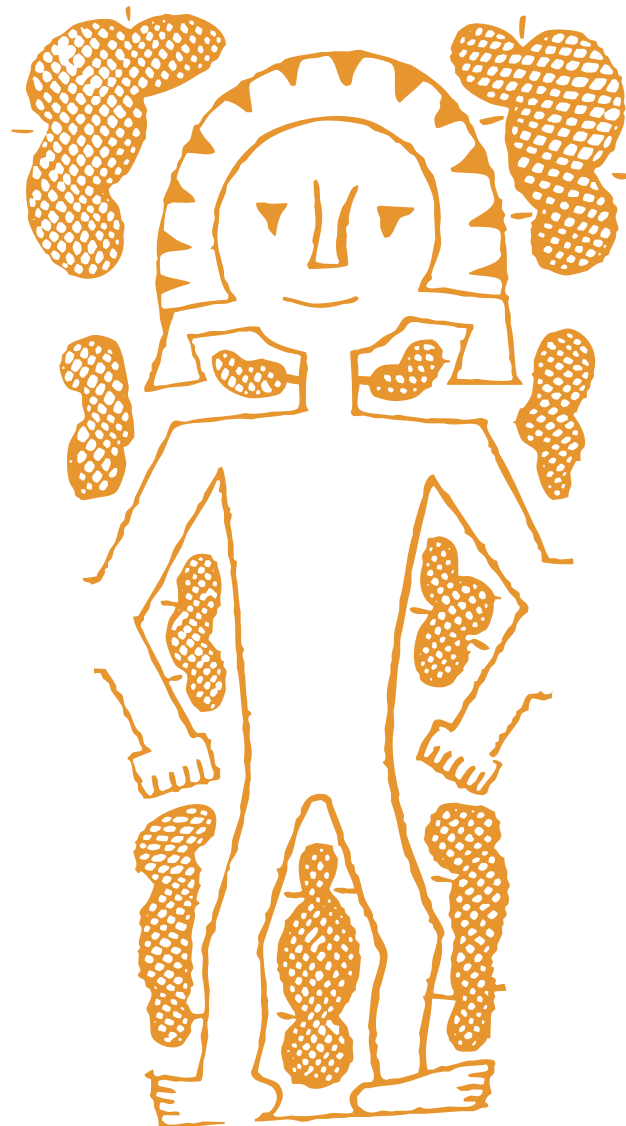
L'approche de base de d'Arcy se résume ainsi: "Il semble aujourd'hui possible de faire un pas en avant: le droit de l'Homme à la communication, comme résultat de nos dernières victoires contre le temps et l'espace, ainsi que de notre meilleure connaissance du phénomène de la communication. Ce droit fondamental était implicite et sous-jacent depuis les origines dans toutes les libertés conquises, comme celle d'opinion, d'expression, de presse et d'information. L'apparition des machines, qui s'interposent entre les hommes, nous fit oublier son existence. Nous voyons aujourd'hui que ce droit concerne toutes les libertés mais que, de plus, il apporte, tant aux individus qu'aux sociétés, les notions d'accès et de participation à l'information et de flux bilatéral de l'information, notions toutes nécessaires, comme nous le comprenons bien aujourd'hui, au développement harmonieux de l'Homme et de l'humanité"<sup>1</sup>.

La question à laquelle nous conduisent ces propos est celle de savoir si les budgets actuels concédés aux Droits de l'Homme en matière de communication sont ou non les mieux adaptés pour couvrir la communication comme processus interactif, bi ou multilatéral et de dialogue.

S'est posée, en réponse à cette interrogation, la nécessité de construire un nouveau droit qui, pour être reconnu formellement, devra passer par un long processus.

Le problème repose justement sur le fait que le droit à la communication est, à l'heure actuelle, plutôt qu'un droit défini, comme nous l'avons souligné précédem-

1. cf. "Iniciativas ciudadanas por el derecho a la comunicación", ("Initiatives citoyennes pour le droit à la communication") in Chasqui, Revista Latinoamericana de Comunicación, n° 64, Quito, CIESPAL, déc. 1998, p. 30.



ment, un **champ disciplinaire** à partir duquel nous pouvons discuter et comprendre tous les impacts que des phénomènes comme la digitalisation et la convergence des technologies de l'information et de la communication et la communication de masse elle-même ont produit sur la vie sociale et sur la vie quotidienne des personnes.

Pour cette raison, le travail de réflexion est à peine entamé et il y a de bonnes raisons de douter que le temps suffira pour qu'il sorte du Sommet Mondial sur la Société de l'Information une Déclaration sur le Droit à la communication.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en revanche les traditionnelles libertés d'expression et d'information présentent l'avantage d'être reconnues comme droits fondamentaux dans les principaux instruments internationaux de droits de l'Homme ainsi que par la presque totalité des constitutions de par le monde.

### Quelques arguments

Jusqu'à ce jour, une bonne part de la réflexion menée sur ce sujet a été destinée à la construction d'un **nouveau droit à la communication**, selon certains, radicalement différent des libertés d'expression et d'information. Un droit en rupture avec les droits existants. Des auteurs fidèles à cette ligne, comme Antonio Pascuali par exemple, avancent l'idée de la nécessité d'une rupture radicale entre les vieux droits communicationnels –les libertés– et le nouveau droit.<sup>2</sup>

Cependant, ses arguments sont discutables, au moins du point de vue de la théorie des droits de l'Homme. Ne sont pas pris en compte les progrès accomplis en ce qui concerne l'exigibilité à partir des droits déjà existants, ni les possibilités de leur faire réaliser de nouveaux progrès adaptés à l'époque présente. Le sens de la réflexion conduite par cet auteur ne le permet pas. Et il ne prend pas non plus en compte le caractère systémique des droits de l'Homme qui permettent de voir l'ensemble des individus comme un tout –un corpus intégral.<sup>3</sup>

En conséquence, le nouveau concept de droit à la communication, évidemment et à l'inverse de ce que pensent certains analystes, **ne devrait pas chercher selon nous à se substituer** aux notions antérieures mais tenter de les **intégrer** à l'intérieur d'une vision globale et interactive de la communication comme processus d'échange de significations.

Le plus grave est qu'une ligne d'analyse basée sur la discontinuité et l'opposition entre les libertés d'expression et d'information et le nouveau droit à la communication risque de déboucher sur une **stratégie erronée** qui conduirait les secteurs de la société civile à tout miser sur la reconnaissance d'un nouveau droit en négligeant les autres modalités d'action. Dans ce con-

texte, la question serait : En attendant que soit reconnu le nouveau droit, que faisons-nous?

Aucun argument solide ne s'oppose à ce que nous voyions une continuité dans les droits, produit d'une évolution historique des standards internationaux de protection des droits de l'Homme.

En dépit qu'ils aient émergé dans des contextes historiques précédents: celui des révolutions bourgeoises occidentales (XVIII siècle) dans le cas de la liberté d'expression et celui de l'après-guerre (XX siècle) dans celui de la liberté d'information, ces concepts sont en évolution permanente, grâce précisément au travail des collectifs sociaux qui font pression pour leur donner de nouvelles portées. Un bon exemple en est la relativement récente *Déclaration de Principe sur la Liberté d'Expression* de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, qui confère de nouveaux domaines à ce droit reconnu, dans ce cas, par l'article 13 de la Convention Américaine sur les Droits de l'Homme.

Pourquoi négliger les droits existants et ne pas les voir comme des opportunités d'action ? Prendre les droits existants comme moyen de lutte pour un plus large droit à la communication dépend beaucoup –comme dirait Buenaventura de Souza Santos– de "l'usage alternatif" que l'on peut faire de ces concepts, ainsi que de la capacité des acteurs sociaux à inventer de nouvelles significations à partir de ces concepts, à re-décrire –selon les termes de R. Rorty dans son ouvrage *Ironie, contingence et solidarité*– ou, si l'on préfère réécrire et re-signifier des catégories telles que "liberté d'information" ou "d'expression".

Nous avons donc préconisé –**une stratégie hétérodoxe**, qui n'adopte pas le point de vue radical consistant à nier et délégitimer les droits reconnus, mais cherche à en inventer d'autres; tâche illusoire par ailleurs.

Le grand défi consiste, en même temps que se poursuit la lutte à partir des droits reconnus, à descendre de la doctrine à des propositions concrètes sur ce droit à la communication. Ce travail est en cours et implique de nombreuses personnes, organisations et "académie" selon des points de vue différents et à divers degrés d'engagement.

Le problème réside également dans l'articulation entre les fondements conceptuels du droit à la communication avec les contenus. Ê ce jour, il existe de nombreux travaux qui mettent l'accent sur la complexité de ce thème et cherchent, à partir d'une rhétorique philosophique, à mettre en avant l'importance d'un nouveau droit à la communication sur la base de définitions formelles. Sans nuire à son importance, ce travail doit déboucher sur des définitions plus techniques faisant ressortir quels sont les droits spécifiques à la communication qui ne sont pas encore pris en compte

2. Cf "Breve glosario razonado de la Comunicación y la Información para comprender y comprenderse mejor". Doc. Caracas, mars 2003.

3. Sur ce sujet vous pouvez consulter le Curso Sistemático de DDHH sur <http://www.iepala.es/>

sous cet aspect interactif et de dialogue que suppose la communication.

Certains travaux récents ont été consacrés à ce travail de précision, qui tentent d'agrèger des éléments des droits précédents –déjà consacrés– à de nouveaux droits en matière de communication. À ce titre, on peut citer le projet de *Déclaration sur le Droit à la Communication* de Cees Hamelink, qui propose comme éléments clefs de ce domaine, certains éléments déjà existants en tant que droits et les regroupe en droits à l'information, culturels, à la protection, collectifs et à la participation.<sup>4</sup>

Cees Hamelink, en réponse aux critiques faites à son document formulées par l'organisation *Article 19*<sup>5</sup>, a dit de la loi internationale qu'elle est un "processus vivant". De notre point de vue, cette affirmation conduit à deux implications : la première, c'est qu'à partir des droits déjà reconnus, il est possible de progresser en leur donnant des significations plus étendues, susceptibles de mieux embrasser et de protéger le champ de la communication ; la seconde consisterait à développer le processus plus lent de l'introduction de nouveaux droits spécifiques en harmonie avec ceux déjà existants.

La question est de savoir si ces deux implications sont antagoniques ou s'il est possible de trouver une stratégie où elles cohabiteraient. Nous considérons que l'antagonisme est incompatible avec la nécessité d'intégrer ces deux points de vue. Cette intégration peut être réalisée grâce à un bon travail technique de définition des droits.

Travailler sans contribution à une définition solide du droit à la communication –ou comme l'a fait Hamelink, selon la critique de l'*Article 19*, en proposant des contenus concrets mais qui répètent des textes sur des droits déjà consacrés– ou pire encore, en amenant des formulations innovantes mais qui affaiblissent des droits anciens comme la liberté d'expression, sont toutes des alternatives qui risquent de déboucher, plutôt que sur un résultat effectif, sur de graves reculs dans le positionnement du sujet.

En ce qui concerne la critique du document de Hamelink, nous sommes en bonne partie d'accord avec les prémices formulées par l'*Article 19*. Hamelink, dans

une réponse récente, n'a pas réfuté l'argument selon lequel son document répète des formulations de droits déjà existants et le fait de manière polémique, bien qu'il ait souligné qu'il s'agit d'une sorte de première tentative et, par conséquent, perfectible. Il a également dit quelque chose de très important : que le droit à la communication pourrait servir de "parapluie" regroupant tous les droits relatifs. Idée que nous partageons.

Pour cette raison nous affirmons, et c'est particulièrement vrai selon le point de vue latino-américain, qu'il est possible de travailler dans le sens d'un renforcement des droits existants et, en même temps, en élaborant des propositions de contenus spécifiques de nouveaux droits à la communication, adaptés aux besoins concrets d'accès, participation, usage et appropriation des TIC dans le contexte de la société de l'information. Il faut donc travailler à la meilleure formulation possible de ces besoins en tant que droits mais aussi à harmoniser ces tous nouveaux concepts avec les droits déjà existants.

Il faut en outre, dans une optique stratégique, poursuivre le travail de requalification ou de réécriture en vue d'élargir la protection qui peut être sollicitée sur la base des droits traditionnels, principalement à travers le dépôt de recours et de requêtes et les démarches que cela suppose auprès des juges et tribunaux, en plus des actions en faveur de la reconnaissance et de la socialisation. Ces aspects ne peuvent pas être négligés.

Au-delà de ces difficultés à résoudre, ce qu'il nous faut viser c'est un Droit réellement exhaustif. Pour cela notre travail réside dans l'affrontement d'une "vraie politique" des gouvernements et organismes internationaux décideurs qui privilégient la croissance économique au détriment des besoins humains. Nous devons commencer à promouvoir une idée de dignité humaine dans une société de l'information où règne la liberté à côté de la justice et de la solidarité.

En résumé, travailler à partir de l'existant n'exclut pas la recherche de nouveaux concepts pour les prendre en charge et les revendiquer en tant que droits. Ces deux tâches ne sont pas contradictoires. C'est la position la plus réaliste et, sous le point de vue de la réalité de l'Amérique Latine, il est urgent de la concrétiser.

4. voir <http://www.crisinfo.org/>

5. Voir les critiques de l'Article 19 sur [www.article19.org/1512.doc](http://www.article19.org/1512.doc), et la réponse de Hamelink sur <http://lac.derechos.apc.org/wsis>

## La Société civile latino-américaine active face au Sommet Mondial sur la Société de l'Information: rapports sur les démarches nationales

VALÉRIA BÉTANCOURT

1. Rapport complet sur:  
<http://lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=9112>

2. Rapport complet sur:  
<http://lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=9827>

À la fin de l'année 2002 et au début de 2003, des organisations membres de l'APC en Argentine (Wamani), en Équateur (Ecuánex) et au Mexique (LaNeta) et des organisations amies en République Dominicaine (Funredes) et Bolivie (CRISBOL) ont entrepris des démarches de consultation, de réflexion, de débat et d'action autour des intérêts, besoins et points de vue nationaux pour la construction et/ou le développement de ce qu'on appelle "sociétés de l'information". Le présent document rend compte des aspects les plus significatifs des réunions nationales effectuées à l'occasion du SMSI. Chaque pays emploie une méthodologie différente : Wamani a effectué des entretiens électroniques avec des acteurs de la société civile, de l'enseignement et du gouvernement ; Ecuánex, CRISBOL et Funredes ont organisé des rencontres et des ateliers multisectoriels ; de son côté, LaNeta a basé son travail sur l'examen de sources indirectes (sites Web institutionnels, documents, initiatives, entre autres) et un forum de discussion. Aucun des compte-rendus retranscrits ici ne prétend rendre compte de l'opinion de la société civile dans son ensemble au sujet de la société de l'information. Mais ils donnent en revanche une bonne idée de la situation, des tendances et des visions d'un nombre significatif d'acteurs.

### Argentine<sup>1</sup>

"L'absence de politique (ou celle qui consiste à ne pas en avoir) a logiquement conduit, en dépit de toutes les applications et programmes (de TIC et de société de l'information) à d'importants manques et redondances". Wamani, sur la base des enquêtes menées auprès d'acteurs de différents secteurs et de l'analyse critique sur la situation des politiques et programmes de TIC et de la société de l'information, arrive à des conclusions intéressantes : la politique technologique reste étroitement liée à la politique générale de l'État argentin. Politique générale qui, au cours des dernières années, a débouché sur un sévère démembrement du contrat social et un accroissement des indicateurs de pauvreté. Cependant, la définition de politiques de TIC et de la société de l'information passe nécessairement par la redéfinition des règles politiques et économiques générales de l'État, dans la perspective d'intégrer les différents acteurs, en particulier ceux qui sont traditionnellement oubliés : le secteur de l'enseignement

et le secteur associatif. Sur la question du SMSI, la demande spécifique des ONG porte sur la mise en place de mécanismes virtuels pour stimuler la participation des OSC.

### Bolivie<sup>2</sup>

La Bolivie relance un débat nécessaire et urgent. Des années d'expériences riches et concrètes en matière de communication alimentent la discussion et ouvrent le chemin qui permettra à ce pays d'apporter une contribution substantielle sur la scène continentale. La plate-forme CRIS Bolivia, manifestation nationale de la Campagne Mondiale CRIS pour les "Droits de la Communication dans la société de l'information", a organisé deux rencontres nationales (le 2 octobre 2002 et le 22 janvier 2003) sur le thème de la définition collective des orientations de la société de l'information et de la communication en Bolivie. L'un des succès les plus significatifs de ce travail est d'avoir débouché sur des accords et consensus avec le gouvernement sur des sujets et aspects clefs de la société de l'information. Cet accord a servi de base pour définir la position bolivienne au sein de la Conférence Régionale de l'Amérique Latine et des Caraïbes pour le SMSI. Voici la liste des points de consensus:

- La société de l'information et de la communication doit avoir pour point de départ la communication comme Droit Humain Universel.
- La conception et la mise en œuvre des stratégies générales et spécifiques relèvent de la responsabilité partagée de l'État, du secteur privé et de la société civile.
- Les moyens de communication et d'information doivent être mis au service du renforcement des identités et capacités locales (rurales, périurbaines et urbaines), d'un développement humain participatif, durable et pérenne. Ils doivent viser l'intégration de toutes les régions. Pour cette raison, le choix des supports technologiques doit être fait en fonction des besoins locaux et régionaux.
- La mise en place de nouvelles technologies de l'information au service du développement humain durable, doit s'effectuer en tenant compte des cinq critères suivants : appropriation par la communauté, production de contenus locaux, utilisation et application de technologies adaptées, convergence des technologies nouvelles et traditionnelles et compatibilité avec les langues et cultures.
- Les supports technologiques doivent englober tous ceux qui jouent un rôle positif dans la satisfaction

des besoins de la société en termes de communication et d'information : radio, téléphonie rurale, télévision, vidéo, satellite, etc.

- En dehors de l'importance que l'on doit accorder à la formation à l'usage des supports technologiques, il est fondamental de dispenser une formation permettant l'appropriation et l'interprétation des contenus de communication et d'information qui tiennent compte des mécanismes de développement humain participatif, durable et pérenne.
- La mise en place de processus de viabilité économique relève de la responsabilité conjointe de tous les secteurs (État, secteur privé et société civile). La destination et l'utilisation des fonds doivent être transparentes et impliquer les secteurs susmentionnés, selon des stratégies à court, moyen et long termes ayant fait l'objet d'une élaboration participative.

Il n'a pas été possible d'obtenir l'accord du Gouvernement sur le point suivant :

- En se dotant d'un cadre légal adapté, l'État doit garantir à tous les secteurs de la société le droit à la communication. Ceci implique de promouvoir l'accès et l'utilisation de contenus et moyens de communication et d'information. Ceci suppose en outre de légiférer sur la production et la propriété des contenus et supports pour les doter de critères de représentativité et de pluralité.

### République Dominicaine<sup>3</sup>

En janvier 2003, Funredes a pris l'initiative d'une réunion d'information/réflexion pour la société civile latino-américaine sur les enjeux nationaux en rapport

avec le SMSI. Cette réunion avait pour but d'informer et d'alerter les actrices et acteurs de la société civile dominicaine sur les conséquences des changements sociétaux en cours, par rapport aux technologies de l'Information et de la communication et aux travaux de préparation au SMSI de cette année (2003).

Il est ressorti de cette réunion qu'il existe, au niveau du secteur public, une volonté d'intégrer comme un sujet prioritaire au calendrier national, le thème de la société de l'information. Une série d'initiatives et de programmes en relation avec les TIC et la société de l'information est en cours. Cependant, ces mesures ne visent, pour l'essentiel, qu'à garantir l'accès et l'infrastructure. Il y manque la prise en compte des aspects méthodologiques pour l'exécution des programmes, une conception de l'appropriation stratégique des TIC comme outil de développement, la formation orientée vers la production de contenus.

En ce qui concerne le degré d'implication et de compréhension des Organisations de la Société Civile sur les aspects en rapport avec les TIC et la société de l'information, il apparaît qu'elles ne les ont pas intégrés dans leurs agendas collectifs. Pour cette raison, un travail soutenu et en profondeur doit être mené afin de susciter une participation proactive. OSC et ONG ont constitué au fil des ans un important potentiel, par leur longue expérience dans le domaine des TIC et sur le thème de la société de l'information. Ce potentiel peut leur permettre de se placer en pointe dans le développement de démarches d'information, de formation, de promotion de la participation active et en tant que force de proposition de la part de la société civile.

3. Rapport complet sur : <http://lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=9826>



4. Rapport complet sur:  
<http://lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=11731>

Des conclusions supplémentaires mettent l'accent sur l'importance d'utiliser le terme, sociétés de l'information dans le "sens où chaque société devra en construire une qui corresponde VÉRITABLEMENT à sa réalité socio-économique, politique et culturelle et la projeter en fonction de ses idéaux de développement et d'évolution humaine intégrale". En ce qui concerne les défis de société en jeu pour la construction des sociétés de l'information, l'accès, les contenus et applications, en lien avec la formation à l'utilisation des outils des TIC et la compréhension du phénomène actuel, ses implications et enjeux aux niveaux social, économique, politique et culturel, se fait jour la nécessité de situer le thème de la fracture digitale dans sa juste dimension, c'est à dire comme conséquence et reflet des fossés sociaux structurels existants et donc, comme étant subordonnée à ceux-ci. En relation étroite avec ce sujet, on trouve celui de l'intégration digitale et de la nécessité de développer la culture de réseau, dans la perspective d'assurer une "participation réelle et effective à travers des processus ouverts, transparents et pluriels, où la démocratie et le respect de la diversité ne soit pas une mode mais corresponde à la pratique de la majorité".

Lorsque l'on parle de sociétés de l'information, on fait référence aux nouveaux paradigmes et modèles, aux nouvelles et différentes formes d'organisation sociale, d'appropriation des technologies et de leur impact sur les relations sociales. Pour cette raison, on parle de "culture, langue, éducation et renforcement de groupes sociaux". La relation intrinsèque entre le social et le technologique exige que l'on ajoute du sens à l'utilisation des outils technologiques.

La participation coordonnée des différents acteurs sociaux et la reconnaissance de la contribution que chacun d'entre eux peut apporter est déterminante pour la construction de sociétés de l'information. La société civile doit fabriquer des mécanismes qui lui permettent de s'organiser afin d'être partie prenante du processus de définition et de développement des sociétés de l'information. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'avoir une bonne vision des avantages et potentialités que recèlent les TIC, afin d'améliorer et augmenter la qualité de vie des citoyens et montrer dans quelle mesure elles peuvent faire contre-poids aux priorités inscrites dans les calendriers des OSC, lesquelles se focalisent sur la réduction de la pauvreté et la satisfaction des besoins de base.

La réunion et les ateliers, ainsi que les propositions qui en sont ressorties –promotion, stimulation et poursuite de la réflexion et de l'action– coïncident sur l'idée de renforcer les "potentiels des OSC dominicaines pour qu'elles soient en mesure de participer pro-activement à la construction d'une société de l'information qui réponde, sur des critères culturels, sociaux et économiques, aux intérêts de la société dominicaine".

## Mexique<sup>4</sup>

"Avec une longue expérience, tant dans le domaine des nouvelles technologies que de l'organisation, différents organismes civils mexicains se joignent à l'analyse et à la discussion autour de la communication, ses moyens, la normativité, l'accès, la vie privée et autres sujets qui relèvent du cadre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Dans ce sens, depuis novembre 2002, différentes organisations mexicaines se sont mises d'accord pour mettre en place un espace d'appui au mouvement civil mexicain, en vue de s'informer et d'assurer une participation stratégique en différents points du calendrier de l'information et de la communication du Mexique". Le rapprochement des OSC et ONG se fait également autour du débat sur la société de l'information, la communication, sa nature et son développement, et s'appuie sur leur expérience dans l'utilisation et la promotion des TIC, employées pour le renforcement des processus d'organisation/ collaboration et la recherche de mécanismes d'élargissement de la démocratie.

"Depuis récemment, différentes organisations civiles s'organisent en fonction de leur vocation de défense des droits à la communication. On constate également que de plus en plus d'organisations mexicaines des Droits de l'Homme inscrivent à leur agenda de travail des thèmes liés au droit à la communication et à la démocratisation de l'information. Des organisations qui travaillent quotidiennement avec ces milieux formulent des propositions concernant le droit à la communication et l'on peut dire que, dans ce sens, elles œuvrent effectivement dans le cadre de la société de l'information et de la communication".

En dépit de progrès significatifs, il est nécessaire d'élargir la participation et de porter le débat vers d'autres groupes de la société civile, comme les indigènes, les syndicats, les organisations paysannes, les jeunes, les femmes, l'enseignement, entre autres.

L'un des aspects déterminants pour le développement des sociétés de l'information réside dans la défense et la promotion de la capacité d'autodétermination des peuples : "que les communautés elles-mêmes participent directement à la définition des projets qui les intègrent en tant qu'acteurs des sociétés de l'information et de la connaissance". Dans ce sens, la participation active des communautés, peuples et autres acteurs sociaux à la conception, formulation, suivi et évaluation des politiques publiques de TIC et de la société de l'information est vue comme indispensable. De plus, on a fait ressortir nettement l'importance de susciter et d'établir des consensus et canaux de communication entre le gouvernement et les OSC mexicaines.

Le rapport mexicain brosse un panorama exhaustif des différentes initiatives et actions des secteurs gouver-



nemental, académico-éducatif et civil en rapport avec les TIC et la société de l'information.

### Équateur<sup>5</sup>

Dans le cas de l'Équateur, il est nécessaire de définir une stratégie de discussion approfondie sur les thèmes prioritaires ressortissant à la société de l'information et au droit à la communication ; une réflexion qui porte non seulement sur l'aspect académique mais aussi sur le changement social. Ceci concerne l'ensemble des institutions, sans oublier le lien entre communication et participation citoyenne. Le défi est de susciter un débat social d'ampleur nationale sur ces aspects. La reconfiguration de l'espace politique au sein du nouveau gouvernement équatorien, auquel participent des groupes indigènes et quelques mouvements sociaux, offre une possibilité d'ouverture pour la construction de mécanismes d'action réelle de la société civile dans les politiques publiques de TIC et de la société de l'information.

### En guise de conclusion...

Les ateliers nationaux ont fourni une opportunité d'approche des thèmes prioritaires de la société de l'information, l'analyse de ses tendances ainsi que l'échange d'informations sur les expériences de communication et d'utilisation et promotion des TIC par les organisations de la société civile. L'une des conclusions qui a rencontré le plus d'échos est celle qu'il faut stimuler et amplifier le débat sur les droits existants en matière de communication et leur exercice pratique et y englober une réflexion sur le droit à la communication en général et sa formulation. De la même manière, il faut concevoir des stratégies pour une réflexion, un débat et une construction collective permanents de la société de l'information.

5. Rapport complet sur:  
<http://lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=9874>